Département d'évaluation de la recherche

DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026
VAGUE A

Septembre 2024

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

1. Informations générales pour le contrat en cours

1.1 Identification de l'unité

Nom de l'unité : **Transversales - Unité de recherche en droit**

Acronyme : néant

Label et numéro : **EA 4573**

Domaine scientifique principal : **Droit**

Équipe de direction :

- **Directrice de l'UR** : V. Goesel-Le Bihan, Professeure de droit public

- **Membres du Conseil de l'UR** :

Responsables d'axes : A. Schahmaneche et X. Souvignet, Professeurs de droit public, Responsables de l'axe Droits fondamentaux ; J. Jourdan-Marques, Professeur de droit privé, Responsable de l'axe Justices ; A.-E. Kahn et A. Quiquerez, Professeurs de droit privé, Responsables de l'axe Art et patrimoine ; C. Chabrot, Maître de conférences, Responsable de l'axe Métropole(s) et Territoires ; A. Quiquerez, Professeur de droit privé, et A. Rocher, Maître de conférences en droit privé, Responsables de l'axe Droit et innovations économiques

Responsable de l'intégration des doctorants : O. Sulpice, Maître de conférences en droit public

Membre de droit en tant que doyen de la Faculté de droit : A. Bascoulergue

Représentante des doctorant(e)s : L. Besson, doctorante

Gestionnaire de l'UR : N. Rivier

Liste des tutelles de l'unité de recherche : Université Lumière Lyon2

École(s) doctorale(s) de rattachement : École doctorale de droit de Lyon (ED 492)

1. 2 Présentation de l'unité

Historique, localisation de l'unité :

Après avoir été structurée autour de 3 axes, D comme Droits fondamentaux, justice et régulation des conflits, C comme Droits des contrats et des affaires, et T comme Droit et administration des territoires, l'EA Droits Contrats Territoires (DCT) s'est transformée à partir de septembre 2021. Rebaptisée Transversales - Unité de recherche en droit, elle fédère désormais 5 axes, qui reflètent les dynamiques actuelles de recherche en son sein. Si l'EA DCT était née en 2011 de la fusion de 2 EA - l'une de droit public, l'autre de droit privé - qui coexistaient antérieurement à Lyon 2, la transformation de DCT en Transversales s'est en revanche faite à structure globale constante. L'objectif était de prendre en compte l'évaluation de l'HCERES de 2019/2020 et de rendre plus visibles la philosophie générale de l'UR (par le changement de dénomination) et ses thématiques propres (par un passage de 3 à 5 axes) tout en tenant compte de l'évolution récente de sa composition.

Elle a été dirigée jusqu'en septembre 2021 par I. Bon-Garcin, Professeure de droit privé, puis par V. Goesel-Le Bihan, Professeure de droit public, qui a pris l'initiative de cette transformation et l'a menée à bien.

Rattachée à l'Ecole doctorale de droit de Lyon (ED 492), l'UR est par ce biais au coeur d'une dynamique pluri-établissements, cette école regroupant les Universités Lumière Lyon 2, Jean Moulin Lyon 3 et Jean Monnet Saint-Etienne et réunissant l'ensemble des juristes de droit privé, de droit public et les historiens du droit.

La localisation de l'UR est demeurée identique au sein de la Faculté de droit. L'UR y dispose, concentrés sur un étage (le second et dernier du bâtiment où elle se situe), d'une salle de réunion et de travail (42,11 m2) comprenant une bibliothèque, de 4 bureaux (d'environ 12 m2 chacun) dont l'un est spécifiquement affecté aux doctorants, et d'un espace cuisine équipé entre autres d'un évier, d'un four à micro-ondes et d'une machine à café (9 m2) complété par 2 espaces de rangement situés dans les couloirs. La petitesse de nos locaux ne nous permet toujours pas d'y héberger notre gestionnaire. Celle-ci a en effet son bureau sur un autre site, dépendant de la MSH, ce qui complique la gouvernance de l'UR et l'organisation de ses manifestations. Les 3 bureaux restants de l'UR sont partagés entre la direction et les responsables d'axes ainsi qu'avec d'autres membres de l'unité s'ils en font la demande.

Organisation de l'unité :

L'UR Transversales a pour vocation de promouvoir la transversalité intradisciplinaire, interdisciplinaire et interétablissements en établissant des ponts à la fois au sein de l'unité, entre les établissements du site, mais aussi entre le droit privé et le droit public, en particulier en matière de droits fondamentaux. Elle n'en est pas moins structurée en 5 axes qui fédèrent les spécialités de ses différents membres. Ces derniers ne sont pas "affiliés" à ces axes, mais s'y impliquent librement selon les projets en cours tout en participant aux activités transversales.

Ces 5 axes, qui comportent un noyau dur de 4 à 8 membres, sont les suivants :

- Droits fondamentaux

- Justices

- Métropole(s) et Territoire

- Droit et innovations économiques

- Art et patrimoine

Cette structuration se reflète dans la composition de l'instance collégiale de direction de l'UR. C'est en effet le Conseil de l'unité, qui comprend la directrice de l'UR et les responsables d'axes, qui définit la politique scientifique et budgétaire de l'Unité. En font également partie le doyen de la Faculté de droit, la responsable de l'intégration des doctorants, la représentante des doctorants et la gestionnaire de l'UR.

Équipes, plateformes, services communs, etc. : L'UR est uniquement structurée en axes et non en équipes qui disposeraient d'une autonomie budgétaire ou de personnels affectés. La gestionnaire de l'Unité est commune à l'ensemble de l'UR et de surcroît partagée avec 2 autres UR de l'Université.

Effectif de l'unité et de ses éventuelles équipes au 31/12/2024 :

31 enseignants-chercheurs statutaires (dont 9 PR et 3 MCF HDR - 17 en section CNU 01 et 14 en 02), 3 enseignants-chercheurs émérites (1 PR et 2 MCF HDR) et 27 doctorants. D'autres membres collaborent épisodiquement à l'unité (dont des docteurs, une MCF associée, magistrate administrative, et un enseignant-chercheur relevant à titre principal d'une autre unité de Lyon 2). 2 MCF sont devenus HDR durant la période couverte.

Par rapport à 2019, année marquée par le départ à la retraite de 2 MCF et la mutation de 2 professeurs, le nombre d'enseignants-chercheurs a augmenté (de 25 à 31), mais s'est en réalité stabilisé aux alentours de 29 membres (1 MCF en congé de longue durée depuis 2020, 1 détachement d'un PR à l'ENM depuis le 1/09/2024 en tant que sous-directeur du département de la recherche et de la documentation). 2 MCF HDR de l'unité sont devenus PR durant la période couverte. Le nombre de doctorants a diminué (de 33 à 27).

Thématiques scientifiques :

Ces thématiques recoupent les différents axes actuels de l'UR :

• L'axe **Droits fondamentaux** étudie les différents droits et libertés et leurs techniques de protection, en particulier juridictionnelles. Y sont analysés et mis en relation les droits européens et internes, qu'ils soient publics ou privés, l'étude du champ des droits fondamentaux s'accompagnant de celle de leurs techniques de contrôle. Le contentieux constitutionnel des droits et libertés, le droit européen des droits de l'homme et le droit des personnes étrangères font également l'objet de manifestations collectives et/ou de travaux individuels, thématiques auxquelles se sont ajoutés plus récemment le droit de la santé et celui des personnes transgenres.

• L'axe **Justices** étudie non seulement la justice, entendue comme ce qui est « idéalement juste » ou comme le « service public de la justice », mais aussi les justices, c'est-à-dire les procédures applicables devant les tribunaux en droit public et en droit privé ainsi que les modes alternatifs de règlement des différends.

• L'axe **Métropole(s) et Territoire** étudie les différentes formes de l'État et les politiques territoriales. Ses terrains privilégiés d'investigation sont non seulement la décentralisation, la démocratie locale, l'intercommunalité et l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les politiques environnementales ainsi que la fiscalité locale, mais aussi, de manière plus spécifique, la Métropole de Lyon, collectivité territoriale originale dans le paysage français, et les différents acteurs publics de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

• L'axe **Droit et innovations économiques** étudie non seulement le droit des affaires, mais aussi les autres droits dès lors que sont en cause des innovations économiques, technologiques ou des pratiques nouvelles du marché. Sont ainsi analysés le droit des sociétés, la propriété intellectuelle et le droit financier, mais aussi la théorie du droit, le droit civil ou encore le droit public.

• L'axe **Art et patrimoine** étudie le droit portant sur l'art, sous toutes ses formes, et celui applicable, de façon plus générale, aux biens culturels, qu'ils relèvent du droit privé ou du droit public. Sont analysés le droit des affaires et le droit administratif, la propriété intellectuelle (en particulier les droits d'auteur et les droits voisins) ainsi que le droit émergent du patrimoine culturel et immatériel en lien avec le développement de l'IA et la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

1. 3 Environnement de recherche

L'UR fait partie depuis 2012 de la Maison des sciences de l'homme (MSH) Lyon Saint-Etienne qui regroupe 53 laboratoires du site. Elle bénéficie pour l'essentiel de son soutien logistique sous la forme d'un accès à de grandes salles de réunion situées dans le même bâtiment que sa gestionnaire et

qui permettent, entre autres, la tenue annuelle de ses assemblées générales. Le site internet de l'UR a également été hébergé sur le serveur de la MSH jusqu'en 2023, date à laquelle l'UR a décidé de mettre en place un hébergement autonome plus souple et offrant davantage de fonctionnalités. Certaines des activités interdisciplinaires de son axe Art et patrimoine (Projet PICLETTERS-CARTAS) ont enfin fait l'objet d'un soutien financier de démarrage de la MSH avant que l'ANR ne prenne le relais à partir de 2025.

Transversales fait également partie depuis le début de l'année 2024 de l'un des laboratoires d'excellence de la ComUE Université de Lyon, le LabEx IMU (Intelligences des Mondes urbains). Dispositif de recherche et d'expérimentation centré sur la ville, l'urbain, la métropolisation et l'urbanisation, ce dernier a permis à l'UR et, plus particulièrement à son axe Métropole(s) et Territoire, de participer au projet *SOBIOe* (requalification urbaine de la chaufferie de l'université Lyon I) et au montage du projet de studio *Bio* (restructuration d'une filière de production bio du lin en Bretagne - non retenu), mais aussi de réfléchir à la constitution d'un nouveau studio, intitulé RESIPOL, qui serait consacré aux pollutions PFAS du sud de Lyon.

1. 4 Prise en compte des recommandations du précédent rapport

Les recommandations émises par l'HCÉRES ont été suivies sur les différents points :

• S'agissant des **activités et produits de la recherche de l'unité,** les publications collectives ont été plus nombreuses (v., entre autres, les 2 ouvrages présentés en tant que 6ème et 8ème éléments du portfolio) et certaines d'entre elles ont permis d'associer des chercheurs qui publient moins et des doctorants (v. le colloque consacré à Julie-Victoire Daubié publié sur le site de France Mémoire, 3ème élément du portfolio). La visibilité de l'unité et de ses productions a par ailleurs été améliorée non seulement par la mention systématique de l'appartenance à l'unité en accompagnement de la signature de ses membres, mais aussi par la réalisation d'un site internet complet et tenu à jour qui retrace les différentes activités de l'unité.

• S'agissant de **l'organisation et de la vie de l'unité,** les **thèmes** - et donc les axes - **de recherche** ont à la fois été redéfinis et leur nombre a été augmenté afin d'épouser de façon plus explicite les champs de recherche investis par ses membres et de marquer leur singularité par rapport à ceux des autres unités de recherche, en particulier du site Lyon-Saint-Etienne. Si l'axe "Droits fondamentaux" a été maintenu tout en étant scindé en deux avec la création d'un nouvel axe dénommé "Justices", tous les autres axes ont en revanche été renommés afin de préciser et de mettre en avant la thématique étudiée : l'axe "Droit des affaires et des contrats" est devenu l'axe " Droit et innovations économiques" et l'axe "Droit et administration des territoires" "Métropole(s) et Territoire". Un 5ème axe, dénommé "Art et patrimoine", a enfin été créé afin de rendre visible une thématique, certes moins développée quantitativement, mais impliquant un groupe très investi de chercheurs dont les productions sont ainsi valorisées. Seul le droit des transports n'a pas été mis en avant du fait du départ à la retraite de sa seule spécialiste.

La **politique doctorale d'inclusion des doctorants** a été prolongée :

- Par la systématisation des réunions périodiques de présentation de leurs travaux et d'approfondissement de la méthodologie de la recherche, ainsi que de celles, à objet plus général, visant à accompagner leur travail de thèse et à faciliter leurs choix d'avenir (v. l'agenda de la page d'accueil du site de Transversales ainsi que sa page spécifique agenda).
- par leur association plus fréquente à des manifestations scientifiques (v. entre autres les éléments 2 et 3 du portfolio : école internationale d'innovation juridique avec l'Université d'Ottawa et colloque consacré à J.-V. Daubié), dont certaines se poursuivront en 2025 et permettront de financer leur mobilité internationale.

- par le maintien du soutien financier à l'organisation par les doctorants des 3 universités du site Lyon/Saint-Etienne de colloques et à leur publication.

• S'agissant des **projets et de la stratégie à cinq ans de l'unité**, l'équilibre entre les nouvelles thématiques - et donc les différents axes - de l'unité a été assuré en termes de recrutements et de projets. Chacun des axes est constitué d'un noyau dur de 6/7 enseignants-chercheurs (dont en moyenne 2 PR) à l'exception de l'axe Art et patrimoine, dont le noyau dur est constitué de 4 enseignants-chercheurs déjà investis dans l'un au moins des autres axes. Le soutien, en particulier financier, aux différents projets des axes est décidé chaque année collectivement par le Conseil de l'unité avec le souci prioritaire d'en équilibrer les destinataires.

Quant aux **partenariats nationaux et internationaux**, ils ont été ou sont en cours de renouvellement et ont en particulier permis de pallier la diminution de la coopération interétablissements à l'échelle du site depuis 2021. Précisons en effet que l'unité et certains masters de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié ont subi le contrecoup de l'échec de l'IDEX Lyon-Saint Etienne (qui devait créer un établissement expérimental entre Lyon 1, Lyon 3, l'ENS de Lyon et l'UJM, Lyon 2 n'en étant pas partie prenante) : ses effets centrifuges (dont la démutualisation brutale des masters communs du site en 2022) ont affecté des coopérations réussies en matière de formation entre les 3 établissements du site, coopérations qui favorisaient les rencontres entre enseignants et le développement de projets de recherche communs ou d'associations à des projets propres. Même si les relations interpersonnelles déjà nouées ont permis de maintenir une certaine continuité, de nouvelles coopérations pérennes ont été développées par l'unité, en particulier avec l'Université d'Ottawa et l'Institut de droit européen des droits de l'homme (IDEDH) de Montpellier en matière de droits fondamentaux.

Les évolutions opérées suite aux recommandations de l'HCÉRES ont été positives. Même si certaines d'entre elles ont été lourdes à opérer (l'évolution des axes de l'unité a nécessité son changement de nom, qui n'a pu être voté en CA de l'Université qu'en mars 2023, 2 ans après son vote au sein de l'unité), elles ont également permis de prendre en compte l'évolution de la composition de l'unité postérieure à l'évaluation et de rendre sa recherche globalement plus visible.

3- AUTOÉVALUATION DU BILAN

3- 1 Autoévaluation de l'unité

Domaine 1. Objectifs scientifiques, organisation et ressources de l'unité

Référence 1. L'unité s'est assignée des objectifs scientifiques pertinents et elle s'organise en conséquence.

Transversales est une unité de recherche dont la tutelle exclusive est l'Université Lumière Lyon 2, **établissement de SHS**. Cette dernière s'inscrit dans un **paysage institutionnel particulier**, du fait de sa proximité géographique avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de la participation de l'UJM de Saint-Etienne à la dynamique de site, particularité qui se reflète dans le **caractère pluri-établissements de l'École Doctorale de droit** à laquelle l'unité est rattachée.

Renommée "Transversales - Unité de recherche en droit" à partir de 2021, elle s'intègre dans cet environnement :

- en favorisant une transversalité, qu'elle soit intra ou interdisciplinaire, interne à l'unité, à l'Université Lyon 2 ou interétablissements, en particulier à l'échelle du site,

- tout en aidant ses chercheurs à développer une recherche spécialisée dans les domaines de leur choix.

L'unité a défini ses axes privilégiés de recherche dans un **esprit de complémentarité** plus que de concurrence, en développant des **thématiques propres** (droits fondamentaux, justice, droit des métropoles et de la ville, droit de l'urbanisme et du patrimoine), **non ou peu développées par les autres unités du site** (en droit constitutionnel, par exemple, le contentieux des libertés *versus* le droit institutionnel à Lyon 3 ; en droit administratif, les droits de l'urbanisme et du patrimoine et le droit des collectivités locales *versus* le droit des propriétés publiques, la fiscalité et le droit de l'environnement à Lyon 3 ; en droit privé, le droit de la médiation, de la propriété intellectuelle et de l'arbitrage), **tout en associant dans la mesure du possible leurs chercheurs à ses productions**.

L'unité fait aussi dialoguer le droit avec les **autres disciplines relevant des SHS**, qu'il s'agisse de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'informatique, de la sociologie, de la géographie, de la gestion ou de l'économie (en ce sens, v. les diverses productions présentées dans la suite du document ou le portfolio).

Au-delà de l'**interdisciplinarité**, elle a aussi tenu compte des autres **priorités de son université de tutelle** en développant avec son soutien l'**internationalisation** de sa recherche, en particulier avec l'université d'Ottawa, tout en poursuivant des coopérations plus anciennes, en particulier avec l'Université del Salvador de Buenos Aires et l'Université de Sherbrooke. Le changement climatique est également pris en compte, des manifestations en pure visioconférence étant désormais organisées et, pour le reste, les voyages en train étant systématiquement privilégiés, sauf impossibilité géographique.

La **transversalité de l'unité** n'exclut donc en rien une spécialisation disciplinaire forte, mais **doit s'entendre de façon large** comme une **volonté de relier des univers de recherche** qui restent pour l'essentiel distincts, qu'ils se situent à l'intérieur de certaines disciplines juridiques (comme les droits fondamentaux), qu'ils soient rattachés à des institutions distinctes sur le site (dont Lyon 3 ou Sciences Po Lyon) ou qu'ils relèvent d'autres disciplines scientifiques. Les « Transversales de Lyon 2 » concrétisent en particulier les deux premiers types de mise en relation (v. élément 1 du portfolio) tandis que le projet interdisciplinaire PICLETTERS-CARTAS en illustre le troisième type (v. élément 9 du portfolio). Nombreuses sont par ailleurs les productions qui croisent le droit et l'histoire (v. élément 3 du portfolio), le droit et les sciences de gestion, le droit et l'économie, en particulier numérique (v. ci-dessous pour les axes Droit et innovations économiques et Art et patrimoine) ou le droit et la science politique (v. ci-dessous pour l'axe Métropole(s) et Territoire). De façon plus générale, ce sont les productions qui associent un très grand nombre de membres de l'unité qui expriment cette vocation transversale, transcendant les axes et exprimant la volonté des différents chercheurs de travailler ensemble (v. éléments 2 et 3 du portfolio).

Comme le prévoient ses statuts, Transversales a un **mode de fonctionnement démocratique et collégial qui associe ses membres à tous les niveaux de décision.** Ses organes de pilotage sont les suivants :

La direction : élu(e) pour 5 ans par l'Assemblée des chercheurs, Le/la Directeur/trice impulse et coordonne la politique scientifique de l'unité, préside son Conseil, l'Assemblée des chercheurs et l'Assemblée générale. Il/elle est l'ordonnateur du budget.

Le Conseil : composé du/de la Directeur/trice, du/de la Doyen/Doyenne de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié, des responsables des axes de recherche, du/de la responsable de l'intégration des doctorants, d'un/une représentant(e) des doctorants et de la gestionnaire de l'UR, **le Conseil définit la politique scientifique et budgétaire de l'UR**.

A l'exclusion de la gestionnaire de l'unité, l'ensemble de ses membres est également élu, soit par l'Assemblée des chercheurs, soit, pour la représentante des doctorants, par les doctorants de l'unité. La composition du Conseil est donc représentative de ses différentes catégories de membres.

Le Conseil se réunit périodiquement en présentiel ou en visioconférence. Il statue à la majorité, la recherche d'une décision consensuelle étant toutefois toujours privilégiée. Il définit, entre autres, les règles générales d'attribution des financements. Dans ce cadre, il statue à la fin de chaque année sur les demandes de financement pour l'année suivante, demandes qui sont adressées aux responsables d'axe ou, pour celles extérieures aux axes, directement à la direction. Un compte-rendu est ensuite établi et adressé aux membres de l'unité. Le Conseil statue enfin également par échanges de mails lorsque des points particuliers ou de second ordre doivent être traités rapidement.

L'Assemblée des chercheurs : comprenant l'ensemble des membres titulaires de l'UR et le/la représentant(e) des doctorants, elle se réunit en général une fois par an au cours d'une Assemblée générale (v. ci-dessous). Elle dispose de divers pouvoirs spécifiques (élection de la direction et des autres membres du Conseil tous les 5 ans, modification des statuts de l'UR dont ses axes de recherche) et peut se prononcer sur tout point relevant de la politique scientifique et financière de l'UR.

L'Assemblée Générale : comprenant les membres titulaires et les membres associés de l'UR, dont les doctorants, elle est convoquée une fois par an fin septembre et permet d'accueillir ses nouveaux membres. La politique générale de l'UR lui est présentée par la direction et les responsables d'axes et de l'intégration des doctorants. Un PV de synthèse est diffusé à ses membres.

Tous les membres de l'unité sont donc associés périodiquement à l'élaboration de sa politique de recherche. Sa structuration en axes permet à la fois de développer une recherche spécialisée de haut niveau, tandis que son ADN transversal invite à dépasser les cloisonnements disciplinaires au service d'un savoir ouvert et innovant, étant précisé que les responsables d'axes sont chargés de l'animation spécifique de leur axe, de la remontée des informations nécessaires à la programmation financière, à la rédaction des bilans et à la mise à jour du site internet de l'unité. Ils servent enfin de façon générale de relais entre la direction et les membres de l'unité.

• Référence 2. L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Les **ressources récurrentes** attribuées à l'unité ont légèrement diminué au fil des années, du fait du mode de calcul multicritères mis en œuvre par l'Université. Elles ont été complétées depuis la rentrée 2023 par l'attribution à chaque nouvel enseignant-chercheur d'une **dotation de démarrage** de 1000 euros par an (sur 2 ans).

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des ressources récurrentes	43 k€	43 k€	46 k€	43 k€	42 k€	42 k€

Montant des dotations de démarrage pour les nouveaux EC					7 k€	10 k€

Les ressources récurrentes sont affectées pour moitié environ aux diverses catégories de dépenses générales (droit de tirage des enseignants-chercheurs et des doctorants, frais d'édition des thèses et d'organisation des soutenances, financement des manifestations collectives et de leur éventuelle publication, achat d'ouvrages, en particulier à destination des doctorants). L'autre moitié est répartie entre les différents axes en fonction des projets présentés ou peut servir à des projets présentés hors-axes.

Cette répartition est illustrée par l'exemple de l'année 2023 :

Missions	10 806,13 €
Ouvrages	6 933,91 €
Aide publications	9 910,60 €
Repas	4 915,30 €
Frais administratifs	304,10 €
Abonnements	418,08 €
ADPL	400,00 €
Investissement	950,62 €
Salaires	373,62 €
total	35012,36

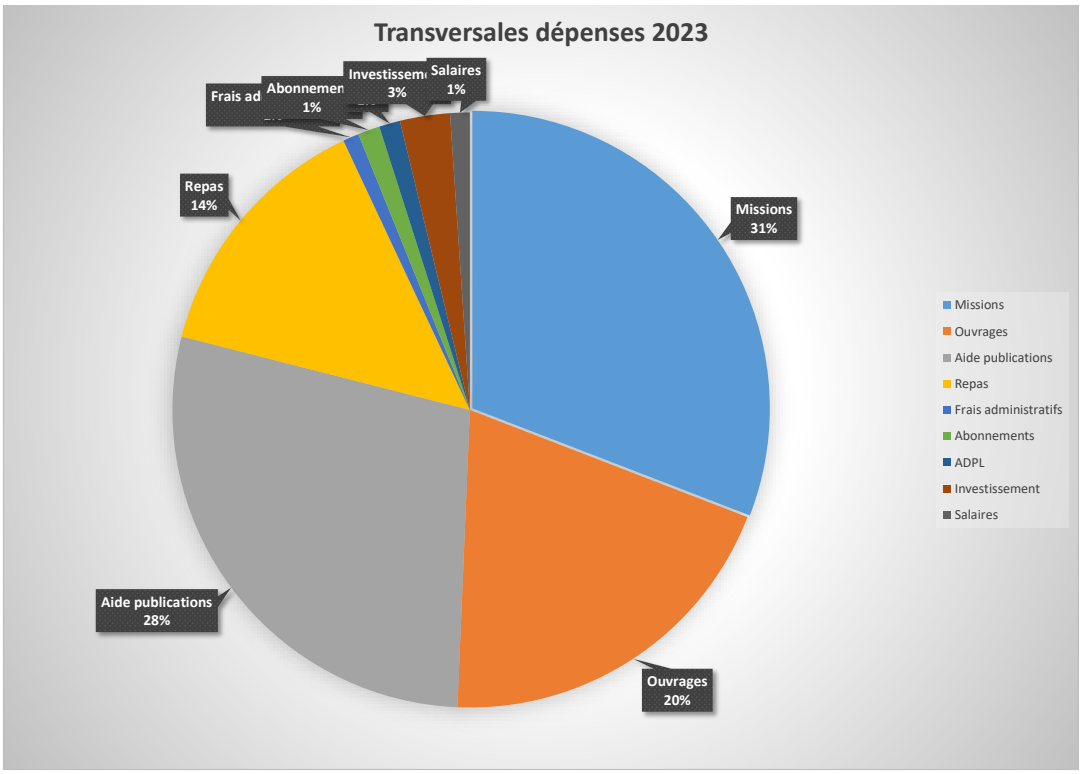

A côté des ressources récurrentes et des dotations de démarrage, ont également été mobilisées **des ressources affectées à certains projets financés** :

- par **l'ANR** (suite et clôture en 2019 du projet PLU Patrimonial coordonné par le centre Jean Bodin de l'Université d'Angers et ayant réuni l'unité, l'UMR CRITERES De Tours et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon).

- par l'**IDEXLYON** ("Joint Research Chairs 2020" : création d'une Chaire conjointe et de la première Clinique francophone de médiation en ligne en association avec le Groupe de recherche pour la Prévention et le Règlement des Différends de l'Université de Sherbrooke).

- par un **marché public conclu avec la Direction départementale des territoires de la Préfecture du Rhône** (Étude de la notion d'intérêt général dans le cadre des déclarations de projet, v. élément 7 du portfolio).

	Nom du contrat	Type de contrat	Nom et Prénom du responsable au sein de l'unité	Nom de l'équipe ou des équipes impliquées	Dates du contrat (début, fin)	Montant total et part revenant à l'équipe ou à l'unité, en €
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, réseau des MSH, etc.)	PLURIPATRIMONIAL	ANR	Pascal PLANCHET	Axe Territoires	01/01/2016 AU 30/09/2019	20 228 €
Contrats financés dans le cadre du PIA (idex, i-site, labex, équipex, etc.)	Action Internationale de l'IDEXLYON	IDEX	Adrien Bascoulergue		15/04/2020 AU 15/09/2023	10 000 €
Contrats avec les collectivités territoriales	Direction Départementale des Territoires	Marché public	Christophe Chabrot	Pascal Planchet, Jeanne Mesmin d'Estienne, Iza Care	24/11/2021 AU 31/12/2030	20 120 €

Les **nouveaux enseignants-chercheurs** et doctorants sont accueillis lors de l'AG annuelle de rentrée, qui a lieu fin septembre. Les premiers, recrutés par concours ou par mutation, bénéficient depuis la rentrée 2022 d'une dotation spécifique de 2000 euros sur 2 ans attribuée par l'Université. Gérée par l'unité, elle est utilisée librement par eux pour poursuivre leurs recherches antérieures ou en développer de nouvelles. Ils étaient également avant septembre 2022 - et sont toujours depuis cette date - invités à présenter leurs projets et les demandes de financement corrélatives *via* les responsables d'axes auxquels ils se rattachent prioritairement ou en les adressant directement à la direction s'ils relèvent de thématiques extérieures aux axes. Précisons qu'un repas de rencontre est organisé en lien avec la Faculté de droit dès la fin du mois de juin et qu'ils sont aussi invités avant même la rentrée à parfaire leur connaissance des activités de l'unité *via* la consultation de son site internet.

Cette politique d'accueil est considérée, aux dires mêmes des nouveaux chercheurs, comme très appréciable à la fois du point de vue humain et scientifique.

Quid des **nouveaux doctorants** ? En plus de l'accueil qui leur est réservé par les doctorants de l'unité eux-mêmes, ils sont dès leur inscription, invités à participer aux réunions périodiques enseignants-chercheurs/doctorants, dont l'organisation a été systématisée à partir de 2021 par la nouvelle direction avant que le relais soit pris par la responsable de l'intégration des doctorants à la rentrée 2024 (7 réunions par an en moyenne). Ces réunions permettent également aux nouveaux enseignants-chercheurs de présenter leur recherche et d'interagir très rapidement avec les doctorants et les autres enseignants-chercheurs.

La politique de recrutement des doctorants est devenue de plus en plus difficile en dépit du travail fourni dans les différents M2 et des séminaires de méthodologie de la recherche qui y sont dispensés. Le financement n'est pas en cause : deux contrats doctoraux sont en général affectés au Droit à Lyon 2. Pouvant bénéficier aux candidats du CERCRID et de Transversales, ils ont en effet été le plus souvent attribués par l'Ecole doctorale à ceux de Transversales (v. le tableau ci-dessous). En 2024, si aucune bonne candidature n'a pu être suscitée, c'est que les très bons ou bons étudiants préfèrent

désormais faire d'autres choix, en particulier se tourner, pour le droit public, vers la magistrature administrative ou les autres métiers de la fonction publique. Des doctorants étrangers, de nationalité kazakhe, marocaine, tchadienne ou béninoise complètent toutefois le vivier issu des masters de la Faculté, à côté de doctorants français issus de masters extérieurs à la Faculté (IEP de Grenoble, Université de Rennes, Paris 8 et Sorbonne Paris Nord). A noter que la répartition par axe des doctorants nouvellement inscrits est devenue plus équilibrée, l'axe Droits fondamentaux n'étant plus leur axe principal de rattachement (pour les sujets de thèse des différents doctorants, v. la page Equipe du site de Transversales)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de CD attribués ou de CIFRE obtenus au sein de l'unité	2	2	2	2 + 1 CIFRE	1 CIFRE	0

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nouveaux doctorants par axe (sans abandon ultérieur)	3 DF (incluant Justices) 1 Droit des contrats et des affaires	2 DF 4 Droit des contrats et des affaires 1 hors axes	2 DF 1 M et Territoire 3 Droit des contrats et des affaires	1 DF 1 Innov. éco. 1 Art et patrimoine (CIFRE en 2023) 1 hors axes	1 DF 1 M et Territoire 1 Innov. éco. 1 Justices (CIFRE en 2024)	2 Innov. éco
Total de l'unité	4	7	6	4	4	2

Abréviations utilisées dans le tableau

- **DF** : Droits fondamentaux
- **M et Territoires** : Métropole(s) et Territoires
- **Innov. éco** : Droit et innovations économiques

Ne disposant d'aucun personnel d'appui à la recherche, l'unité n'a pu mettre en oeuvre un accompagnement spécifique les concernant.

Référence 3. L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche.

Comme indiqué plus haut dans les informations générales, Transversales dispose de locaux de 100 m2, formés d'une salle de travail et de réunion et de 4 bureaux, dont l'un est affecté aux doctorants. Seuls la direction et les responsables d'axes disposent de bureaux, tous partagés. Sauf à demander d'y être également accueillis, ce qui n'est possible que lorsque ces bureaux ne sont pas occupés, les autres enseignants-chercheurs sont donc contraints d'utiliser la salle commune, sans avoir la possibilité de s'y installer de façon pérenne et sans disposer par ailleurs de bureaux propres. Ce sous-dimensionnement n'encourage ni la présence des enseignants-chercheurs dans l'unité, ni l'approfondissement des liens entre ses membres, en particulier entre enseignants-chercheurs et doctorants. Le fait que la gestionnaire de l'unité soit mutualisée entre 3 unités de recherche et soit logée à la MSH sur un site extérieur à l'Université ne facilite pas non plus le fonctionnement de l'unité et l'organisation de ses manifestations.

La salle de travail et de réunion accueille une bibliothèque, gérée par un/une vacataire doctorant(e) financé(e) sur les ressources de l'unité (objet de la vacation : indexation des ouvrages, rangement etc.). Comme le montre le graphique circulaire inséré dans la référence 3 du domaine 1 consacrée aux ressources de l'unité, ce sont environ 20% de ces ressources qui sont consacrées chaque année à l'achat d'ouvrages, à partir de listes fournies périodiquement par les doctorants et les enseignants-chercheurs, étant précisé que nos moyens nous ont pour l'instant toujours permis de satisfaire les diverses demandes qui nous ont été adressées.

L'unité ne dispose pas de plateformes, d'équipements ou d'outils particuliers.

Référence 4. Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Gestion des ressources humaines : l'unité compte 17 femmes et 13 hommes. Quant à son Conseil, il compte 6 femmes, dont la directrice, et 5 hommes.

Suite à la crise qu'a connue la Faculté de droit fin 2021/2022 et à la révocation du doyen qui s'en est suivie, l'unité a immédiatement trouvé, pour l'essentiel parmi ses membres, de nouveaux directeurs de thèse afin de ne pas laisser les doctorants concernés orphelins. La Faculté a mis en place un groupe de travail sur les relations enseignants/étudiants. Comprenant plusieurs membres de l'unité dont 1 membre de son conseil, il a pris en compte la question des doctorants et de leur relation avec les titulaires et proposé d'adopter un guide de bonnes pratiques ayant vocation à mieux encadrer les relations au sein des unités de recherche, en particulier lorsqu'elles reposent sur des relations asymétriques (adoption en Conseil de Faculté le 20 février 2025 pour une diffusion générale à venir). Cette prise en compte s'est prolongée lors des CSI où les doctorants sont systématiquement interrogés sur les éventuels discriminations, violences sexistes ou sexuelles ou actes de harcèlement moral auxquels ils auraient été ou seraient confrontés.

Même si l'unité ne s'est pas dotée d'une charte de **développement durable**, elle agit sur les différents leviers dont elle a la maîtrise et sa politique s'inscrit ainsi dans celle, prioritaire sur ce point, de l'Université :

- S'agissant de la gestion de ses déchets, l'unité utilise les poubelles de tri (points d'apport volontaires) mises en place par l'Université depuis 2024 dans nos locaux et au rez-de-chaussée du bâtiment où elle est située. Les doctorants et enseignants-chercheurs disposent d'une machine à café, de vaisselle et d'un évier qui leur permettent d'éviter le recours à du matériel jetable. Ils sont également invités à éteindre les lumières lorsqu'ils quittent les locaux de l'unité.

- L'unité recourt à la visioconférence ou à la publication en ligne pour certaines de ses manifestations (v. en particulier les éléments 6 et 1 du portfolio). Un site internet transversales.org est ainsi consacré à la publication des actes des Transversales de Lyon 2, ce qui met en œuvre tant l'objectif de développement durable que celui de science ouverte. L'unité organise également certaines réunions du Conseil ou entre enseignants-chercheurs et doctorants en visioconférence plutôt qu'en présentiel.

- Pour les missions et dans la droite ligne de la politique de l'Université, le train est systématiquement choisi sauf en cas de voyage trop long ou d'impossibilité géographique, étant précisé que les missions longues distances sont traditionnellement peu nombreuses dans l'unité et concernent surtout certaines soutenances de thèse ou coopérations internationales particulières (avec le Canada pour l'essentiel).

En matière de **sécurité**, l'unité respecte les règles générales applicables et a affiché dans ses locaux les consignes de conduite à tenir. Quant à la surveillance des ouvrages et revues, seul **patrimoine scientifique** appartenant à l'unité, elle est assurée par les membres présents lors de l'ouverture de la salle de travail.

Domaine 2. Les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité

Référence 1. L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques qui satisfont à des critères de qualité

Bilan quantitatif par axe

(pour les catégories principales de productions et après toilettage du tableau HAL obtenu par recherche de la collection "Transversales" créée en 2022 afin de compiler les productions de DCT et de Transversales)

	Articles	Communi-cations publiées et non publiées	N° spécial - revue	Ouvra-ges	Chapitres d'ouvrages	Blog	Notice	Autre publi-cation	Total par axe
Axe 1 **Droits fondamentaux**	79 (6D)	52 (20 D)	0	6	55 (4D)	3	6	5 (3D)	206
Axe 2 Justices	83	16	1	3	19	0	6	0	128
Axe 3 **Métropole(s) et territoire**	37 (9D)	29	0	4	33	1	1	1	106
Axe 4 **Innovations économiques**	90 (2D)	27	0	5	38 (1D)	8	0	6	174
Axe 5 **Art et patrimoine**	15 (1D)	31	0	3	8	0	2	7	66
Hors axes	16	19 (4D)	0	2(1D)	6 (2D)	0	0	0	43
Total pour les catégories retenues	320	174	1	23	159	12	15	19	723

D : doctorant ou docteur, la part de ceux-ci dans le nombre total étant entre parenthèses

N.B : Les communications publiées dans des actes ont été rangées par les membres de l'UR sur HAL dans la rubrique « Communication dans un congrès » et non dans celle « Proceedings/Rec. des comm. »

- L'axe **Droits fondamentaux** a été composé durant le contrat d'un noyau dur de 7 enseignants-chercheurs titulaires (3 PR et 4 MCF), d'1 docteur actif et de 9 doctorants.

Ses thématiques de recherche recouvrent les droits et libertés fondamentaux, que leur garantie et leur protection soient assurés par le droit interne, les droits européens ou le droit international. Au regard des spécialisations des divers membres de l'axe, nombre de travaux portent plus spécifiquement :

1. sur le contentieux constitutionnel français en matière de protection des droits et libertés (office du juge constitutionnel, techniques de raisonnement et d'interprétation du Conseil constitutionnel, dialogue des juges, rapports de systèmes),

2. le droit de la Convention européenne des droits de l'homme dans toutes ses branches (office de la Cour européenne des droits de l'homme, jurisprudence de la Cour européenne, techniques de raisonnement et d'interprétation de la Convention européenne, dialogue des juges, rapports de systèmes),

3. le droit de la santé (en droit interne, en droits européens, en droit international),

4. le droit de la bioéthique (en droit interne, droits européens, droit international),

5. le droit de vivre dans un environnement sain (en droit interne, droits européens, droit international),

6. le droit des personnes transgenres

7. le droit des personnes étrangères (en droit interne, droit européen, droit international),

8. la théorie et la philosophie des droits de l'homme.

L'approche développée se distingue par sa transversalité, le droit des libertés n'étant pas seulement traité, ce qui est le plus courant, par discipline (contentieux constitutionnel, droit administratif, droit privé, droits européens, droits étrangers), mais par une mise en relation systématique de ces différents champs disciplinaires afin d'éprouver, liberté par liberté, le dialogue des juges et l'idée d'équivalence des protections (v. sur ce point les développements ci-dessous relatifs aux manifestations scientifiques de l'unité et au cycle de colloques « Les Transversales de Lyon 2 » – org. V. Goesel-Le Bihan, l'édition de 2019 étant présentée dans l'élément 1 du portfolio). Quant au contentieux constitutionnel des droits et libertés, et plus particulièrement aux techniques de protection de ces droits, il fait toujours l'objet d'une systématisation originale, qui a influencé la jurisprudence du Conseil constitutionnel, et par ricochet celle des juridictions ordinaires (v. en ce sens les productions de V. Goesel-Le Bihan et le récit qu'elle a fait de cette co-construction dans le numéro 9 de la revue franco-argentine).

Le contexte international (crise des droits de l'homme, changement climatique, migrations) est à l'origine de nombreuses productions (v., entre autres, l'élément 5 du portfolio présentant le colloque *Les régressions jurisprudentielles de la CourEDH : de quoi parle-t-on exactement ?*, 2024 – dir. A. Schahmaneche ; v. aussi les Transversales de Lyon 2 consacrées en 2023 aux libertés économiques face aux défis du XXIème siècle. Quel équilibre jurisprudentiel ?, – org. V. Goesel-Le Bihan ; v. enfin les journées d'études annuelles relatives au droit des personnes étrangères – dir. C. Schmitter).

Les productions scientifiques de l'axe atteignent un nombre total de 206, dont 6 ouvrages, 79 articles, 55 chapitres d'ouvrages et 52 communications dans un colloque. 10 thèses y ont été soutenues.

Les doctorants ou docteurs ont publié 9 articles (dont 3 dans *The Conversation*), présenté 20 communications et rédigé 4 chapitres d'ouvrages. Ils ont donc publié en moyenne plus d'1 article ou chapitre d'ouvrage et présenté plus de 2 communications si on intègre celles dépassant le champ de leur axe de rattachement prioritaire. Quant aux enseignants-chercheurs, ils ont publié ou présenté 173 productions doctrinales, dont 73 articles, 32 communications, 6 ouvrages et 51 chapitres d'ouvrages, ce qui fait une moyenne de 25 productions sur la période du contrat, et donc de 4 productions par an. A cette production importante s'ajoute l'organisation périodique de colloques (2019 : 2 ; 2020 : 0 ; 2021 : 1 ; 2022 : 3 ; 2023 : 2 ; 2024 : 2), en moyenne 2 par an sauf durant la crise sanitaire (v. le site de Transversales).

- L'axe **Justices**, qui est né en 2021 en se détachant de l'axe Droits fondamentaux, a été composé d'un noyau dur de 8 enseignants-chercheurs titulaires (2 PR et 6 MCF dont 1 HDR) et de 2 doctorants (dont 1 CIFRE signée en 2024 avec le cabinet Clay Arbitration sur le sujet : Arbitrage et Procédures collectives).

Ses thématiques de recherche recouvrent les règles procédurales applicables devant toutes les juridictions, quelles qu'elles soient, mais incluent également la justice, en tant que service public et qu'idéal.

Ont ainsi été développées des recherches et organisées des manifestations sur :

1. les modes amiables de règlement des différends (colloque : La médiation de la consommation : bilan et avenir en 2022 ; Journées d'étude Lyon Sherbrooke, en 2023 et 2024, consacrées à l'essor des modes de prévention et de règlement des différends en ligne, puis à leur gouvernance – dir. A. Bascoulergue),

2. la profession de commissaire de justice, mais aussi la transformation des modalités de poursuite sur le patrimoine du débiteur et le renforcement des garanties procédurales (2 colloques en 2022 et 2024 – dir. S. Bernigaud),

3. la profession de juge (colloque : Les assises de l'administration de la justice en 2022 – dir. C.-S. Pinat et N. Jourdaine)

4. le numérique (Les entretiens de la confiance numérique en 2023 – dir. M. Dochy).

Ces productions illustrent l'intérêt des membres de l'axe pour les évolutions contemporaines de la justice et le fort lien de la recherche menée avec des thématiques d'actualité.

De même, d'autres manifestations plus techniques, mais à portée transversale, ont été organisées, afin de mettre en relation l'arbitrage et les règles du procès équitable (Colloque « Arbitrage et procès équitable » du 27 janvier 2023 – dir. J. Jourdan-Marques et M. Greciano) ou d'étudier les maux causés par les mots dans l'ensemble des procédures civiles, pénales, administratives, constitutionnelles et internationales (v. l'élément 6 du portfolio : Cycle de conférences « Les mots en procédure : source des maux ? » en 2022/2023).

Les productions scientifiques de l'axe sont au nombre de 128, dont 83 articles, 3 ouvrages, 16 communications à des colloques et 19 chapitres d'ouvrages. La moyenne par enseignant-chercheur est donc de 16 productions sur la période de référence, c'est-à-dire d'un peu plus de 2,5 productions par an. 1 thèse a été soutenue dans son cadre. Comme indiqué ci-dessus, de nombreux colloques ou journées d'étude (2021 : 1 ; 2022 : 4 ; 2023 : 2, 2024 : 2) ont également été organisés (v. le site de Transversales).

- L'axe **Métropole(s) et Territoires** a été composé d'un noyau dur de 7 enseignants-chercheurs titulaires (1 PR et 6 MCF dont 1 HDR), d'1 docteur actif et de 2 doctorants, 1 PR supplémentaire devant être recruté en 2025 par la voie de l'agrégation. Certains enseignants qui en relèvent sont également investis dans l'axe Art et patrimoine.

Pilier historique de l'unité, il initie et coordonne des travaux collectifs sur les **questions territoriales** au sens large, en intégrant les apports de la science politique et de recherches empiriques. Ses thématiques principales sont :

1. la Métropole de Lyon (statut, institutions, fonctionnement, participation citoyenne, politiques locales, contentieux, politiques de la ville) et l'étude de l'intercommunalité urbaine et rurale, des territoires ruraux et de montagne (colloques : *La métropole de Lyon.*

De la singularité à la modélisation ? L'Harmattan, 2019 ; *Métropole de Lyon, an I. Des élections directes, et après ?* 26/02/2021, L'Harmattan, 2022 – dir. C. Chabrot)

2. la théorie et la mise en œuvre de la décentralisation et de la démocratie locale, dont le nouveau concept proposé de « domocratie », le gouvernement des habitants (v. en ce sens, la demi-journée d'étude : *Les avancées domocratiques de la métropole lyonnaise*, 7/04/2023 - dir. C. Chabrot)

3. le droit de l'urbanisme urbain, rural et de montagne (v. les travaux de P. Planchet, dont l'élément 7 du portfolio, et d'O. Sulpice, dont O. Sulpice, *L'urbanisation des stations de ski face au juge administratif. Une plongée dans la fabrique de la jurisprudence en matière d'urbanisme*, Mare et Martin, janvier 2025)

4. le droit de l'environnement, notamment dans ses dimensions locales (R. Romi, M. Baudel et al., Droit de l'environnement et du développement durable, Précis Domat, LGDJ, 2024)

5. les politiques publiques locales (notamment le transport),

6. la fonction publique locale.

Il est appelé à intervenir dans d'autres thématiques auxquelles il est associé, par exemple au sein du LabEx IMU (Intelligence des mondes urbains) en apportant son expertise en matière de droit territorial.

Les productions scientifiques de l'axe atteignent un nombre total de 106, dont 4 ouvrages, 37 articles, 33 chapitres d'ouvrages et 29 communications dans un colloque. 3 thèses ont été soutenues dans son cadre.

Les doctorants et docteurs ont publié 9 articles ou chapitres d'ouvrages (10 en incluant ceux hors-champ). Ils ont donc publié en moyenne plus de 3 articles ou chapitres d'ouvrage durant la période couverte. Quant aux enseignants-chercheurs, ils ont publié ou présenté 97 productions doctrinales, dont 28 articles, 29 communications, 4 ouvrages et 33 chapitres d'ouvrages, ce qui fait une moyenne de près de 14 productions sur la période du contrat, et donc de plus de 2 productions par an. A cette production s'ajoute l'organisation de colloques (2021 : 1 ; janvier 2025 : 1) et la conclusion d'un marché public d'études de la notion d'intérêt général dans le cadre des déclarations de projet en droit de l'urbanisme et de l'environnement avec la Direction départementale des territoires de la Préfecture du Rhône (2021/2022 – élément 7 du portfolio).

L'axe **Droit et innovations économiques**, né en 2021 pour succéder à l'axe Droits des affaires et des contrats, a été composé d'un noyau dur de 6 enseignants-chercheurs titulaires (3 PR et 3 MCF dont 1 HDR), auquel s'ajoutent 1 PR émérite actif et 12 doctorants. Certains enseignants qui en relèvent sont également investis dans l'axe Art et patrimoine.

Ses thématiques principales de recherche sont :

1. la digitalisation, en particulier avec un colloque ayant porté sur la facture électronique (*Facturation électronique : regards croisés Droit et sciences de gestion*, 17 avril 2024, dir. A. Rocher).

2. l'intelligence artificielle, notamment avec un ouvrage collectif en partenariat avec l'Université de Lorraine, l'Université de Grenoble Alpes et l'UCLy (v. l'élément 8 du

portfolio : Droit des affaires et intelligence artificielle, Mare & Martin, 2023, dir. M. Cannarsa, J.-L. Piotraut, I. Randrianirina, A. Quiquerez).

3. la durabilité, autour des questions liées à l'environnement et à l'éthique, notamment avec deux colloques organisés en collaboration avec l'Université d'Angers (*Les sociétés à l'heure de l'application de la directive CSRD*, 5 décembre 2024, dir. F. Barrière et M. Zolomian ; *Le droit des sociétés saisi par le climat*, 9 mars 2023, dir. F. Barrière, avec M. Zolomian, MCF à Angers).

Ces recherches incluent très souvent une analyse pratique des sujets abordés. Une approche managériale a ainsi été développée au cours du colloque sur la profession de Legal ops (*La place des Legal Ops dans les professions du droit*, 19 février 2024, dir. A. Rocher) ou de celui consacré à la facturation électronique, le regard y étant croisé entre le droit et les sciences de gestion. Elles n'en approfondissent pas moins les réflexions doctrinales en droit commercial et des affaires, que ce soit dans le cadre de travaux collectifs ou des publications individuelles des membres de l'axe.

Les productions scientifiques de l'axe atteignent un nombre total de 174, dont 5 ouvrages, 90 articles, 38 chapitres d'ouvrages et 27 communications dans un colloque. 5 thèses ont été soutenues dans son cadre.

Les doctorants ont publié 3 articles ou chapitres d'ouvrages. Quant aux enseignants-chercheurs, ils ont publié ou présenté 171 productions doctrinales, dont 88 articles, 27 communications, 5 ouvrages et 37 chapitres d'ouvrages, ce qui fait une moyenne de 25 productions par enseignant-chercheur sur la période du contrat, et donc de 4 productions par an. A cette production importante s'ajoute l'organisation de colloques (2021 : 1 ; 2023 : 1 ; 2024 : 2).

L'axe **Art et patrimoine**, également né en 2021, regroupe 4 enseignants-chercheurs (3 PR et 1 MCF) qui sont tous investis dans un autre axe, qu'il s'agisse de l'axe Droit et innovations économiques ou de l'axe Métropole(s) et Territoire, ainsi qu'1 doctorant (1 CIFRE signée avec La ligue des auteurs professionnels – sujet de thèse : Le travail de création).

Ses thématiques de recherche sont centrées sur la protection juridique des œuvres artistiques et du patrimoine matériel ou immatériel, mobilier ou immobilier. Elles concernent :

1. le droit de la propriété intellectuelle. Thématique forte de la recherche au sein de l'unité, qui englobe tant la propriété industrielle que le droit d'auteur et les droits voisins, elle est notamment étudiée sous l'angle des enjeux économiques liés au développement des techniques de diffusion et de « consommation » des créations. Ces réflexions ont pour objet les diverses formes artistiques, avec des prolongements vers le droit du commerce international et le droit fiscal, et elles évoluent aujourd'hui en lien avec l'évolution des technologies, qu'il s'agisse de la numérisation ou de l'IA (Les dessins et modèles communautaires, vingt ans après…, Colloque européen, dir. A.-E. Kahn et M. Mouncif-Moungache, 2 déc. 2021, Larcier, 2024 ; Les défis juridiques de la numérisation du patrimoine culturel muséal, dir. A.-E. Kahn et A. Quiquerez,15 mai 2024. ; *Gastronomie et droit. Entre droit économique et droit culturel*, colloque du 21 novembre 2019, dir. A. Quiquerez, Bruylant, 2022).

2. le financement de la culture et de l'art et l'investissement dans les activités créatives et la préservation du patrimoine (A. Quiquerez et T. Schindler, *L'investissement dans des catalogues musicaux français et étrangers - Pratiques et risques*, Étude pour le Centre national de la musique, 4 sept. 2023).

3. la conservation et la mise en valeur du patrimoine (P. Planchet, Protection et mise en valeur du patrimoine culturel immobilier, in Droit de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat 2022, Éditions le Moniteur, 2022, pp. 271-300).

Les sujets choisis sont :

- soit en lien avec la région lyonnaise, du point de vue culturel et économique (musées, gastronomie) ou historique (protection des dessins et modèles qui remonte aux soieries lyonnaises),

- soit d'intérêt national et international (design, investissement dans l'art, préservation du patrimoine…).

Le total des productions de cet axe s'élève à 66, dont 3 ouvrages et 8 chapitres d'ouvrage, 15 articles et 31 communications à un colloque. Moyenne sur le contrat par enseignant-chercheur : plus de 16, ce qui fait sur une année près de 3. 1 thèse a été soutenue dans son cadre.

A cette production s'est également ajoutée l'organisation de colloques (2019 : 1 ; 2021 : 1 ; 2024 : 1).

Le nombre total de thèses soutenues depuis 2019 dans le cadre de Transversales est de 20, en moyenne en un peu plus de 6 ans.

Référence 2. Les activités de recherche de l'unité donnent lieu à une production scientifique de qualité.

Même si certaines productions de l'unité n'ont pas vocation à être publiées, mais simplement à permettre une réflexion collective sur des sujets d'actualité, telles les conférences sur le décret du 29 décembre 2023 réformant la procédure d'appel, organisées avec le Barreau de Lyon et la Cour d'appel de Lyon, la demi-journée d'étude sur les avancées « domocratiques » de la métropole lyonnaise ou les journées d'études relatives au droit des personnes étrangères, la plupart de celles mentionnées sont publiées.

Les revues juridiques à comité de lecture sont privilégiées, qu'elles soient généralistes ou disciplinaires (Dalloz, Semaine juridique, AJDA, RFDA, Titre VII, Revue des sociétés, Revue trimestrielle des droits de l'homme, Revue trimestrielle de droit financier, Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé etc.) ou plus spécialisées (La Revue des commissaires de justice, La Revue pratique du recouvrement, Le droit maritime français etc.). Des collaborations étroites avec des éditeurs juridiques de revues de premier plan ont d'ailleurs été nouées par certains axes (pour l'axe Art et patrimoine, avec ceux des revues Propriété industrielle et Propriétés intellectuelles par exemple). La diversité des lieux de publication est attestée dans le tableau HAL, les articles de l'unité étant publiés dans plus de 100 revues différentes.

S'agissant des ouvrages ou des actes de colloques, les éditeurs juridiques de référence (Larcier, LexisNexis, Bruylant, Pedone, Lamy, Mare et Martin etc.) sont également privilégiés. A regretter la nécessité de recourir à un appel d'offres pour faire financer par l'unité les publications d'actes de colloques ou de conférences, ce qui fait prévaloir les considérations financières sur celles scientifiques et allonge les délais de parution.

Les chercheurs débutants sont aidés dans leur travail de publication de deux manières :

- plusieurs réunions enseignants-chercheurs/doctorants ont été consacrées à cette thématique et de nombreux conseils dispensés (choix des revues, des thématiques dans lesquelles publier, etc.) ;

- ils sont également incités à publier dans la Revue juridique franco-argentine, revue en ligne et à comité de lecture co-dirigée par un membre de l'unité dans le cadre de la coopération que cette dernière a développée avec l'Université del Salvador de Buenos Aires (https://ar.ijeditores.com/index.php?option=publicacion&idpublicacion=322).

Quant aux enseignants-chercheurs moins investis dans la recherche, ils ont en particulier été mobilisés à l'occasion du colloque consacré à Julie-Victoire Daubié, dont la Faculté portait le nom depuis quelques années. Ce colloque, en plus d'être le premier en France à proposer une analyse juridique transversale de son œuvre, a également associé plusieurs doctorants, et son comité scientifique a compris un docteur de l'unité (v. l'élément 3 du portfolio). L'un des colloques déjà mentionnés (Les assises de l'administration de la justice en 2022) a de plus été initié et co-organisé par un doctorant de l'unité, en tandem avec un enseignant-chercheur.

Il n'y a pas de personnels d'appui à la recherche propres à l'unité. Des personnels de l'Université sont toutefois mobilisables pour la conclusion de marchés publics d'études (v. en ce sens, l'élément 7 du portfolio) ou l'obtention de financements internationaux (financement Erasmus + pour la coopération avec l'Université d'Ottawa à partir de 2025, élément 2 du portfolio).

Référence 3. L'unité participe à l'animation et au pilotage de sa communauté.

Les manifestations organisées par l'unité sont de 3 types :

1. Les plus nombreuses sont organisées par un ou plusieurs membres de l'unité, tous les axes de cette dernière assumant ainsi une fonction d'animation et de pilotage dans leurs champs de recherche (v. les manifestations déjà mentionnées dans la référence 2 ci-dessus).

2. Certaines d'entre elles n'en sont pas moins co-animées avec un membre d'une autre UR, en particulier du site Lyon Saint-Etienne, montrant, qu'en dépit de l'évolution institutionnelle centrifuge du site, les liens personnels et scientifiques entre chercheurs restent nombreux.

    - Cette co-animation peut se faire avec des chercheurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (v. en ce sens *Les Transversales de Lyon 2*, qui ont été depuis l'origine conçues et organisées par V. Goesel-Le Bihan à Lyon 2, mais dont le comité scientifique a compris jusqu'en 2023 J. Heymann, professeur de droit privé à Lyon 3, membre de l'Equipe de droit international européen et comparé (EDIEC)).

    - Elle peut aussi se faire avec des chercheurs du CERCRID de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne (v. le colloque déjà mentionné : Les dessins et modèles communautaires, vingt ans après…, Colloque européen, dir. A.-E. Kahn et M. Mouncif-Moungache, 2 déc. 2021, Larcier, 2024).

- Elle peut enfin se faire avec des chercheurs d'UR d'autres Universités françaises (v. les colloques co-organisés par F. Barrière avec M. Zolomian, membre du Centre Jean Bodin de l'Université d'Angers).

3. Certaines manifestations sont enfin coorganisées avec des UR d'Universités étrangères (v. les écoles internationales d'innovation juridique, coanimées avec l'Université d'Ottawa et organisées alternativement par Lyon 2 et par Ottawa, présentées en tant qu'élément 2 du portfolio ; v. aussi les journées d'étude Lyon Sherbrooke en droit de la médiation).

Ces manifestations peuvent être périodiques et s'insérer ainsi dans des cycles qui permettent d'assurer à Transversales une visibilité scientifique nationale et, pour certaines d'entre elles, internationale. Sont concernées des manifestations dont la vocation est d'associer de nombreux enseignants-chercheurs de l'unité et, le cas échéant, des doctorants, en fonction des sujets abordés :

1. Les Transversales de Lyon 2 (org. V. Goesel-Le Bihan). Organisées tous les 2 ans, elles sont présentées dans l'élément 1 du portfolio et ont porté, pour l'édition 2019, sur la question de savoir Comment sont motivées les décisions de justice ?, pour celle de 2021 (5ème anniversaire) sur Le droit prétexte, et, pour celle de 2023, sur Les libertés économiques face aux défis du XXIème siècle : quel équilibre jurisprudentiel ?. Les actes de ces colloques sont tous publiés sur le site de ce cycle : transversales.org. **La pérennisation de ce cycle** constitue le **premier fait marquant** de l'unité, étant précisé que cette importance s'est reflétée dans le choix du nouveau nom de l'unité : Transversales – Unité de recherche en droit. Exprimant de façon générale sa vocation à faire dialoguer les disciplines juridiques, ce nom a été proposé par la vice-présidence à la recherche suite à sa restructuration, avant d'être voté à l'unanimité par les membres de l'unité.

2. Les Écoles internationales d'innovation juridique organisées avec la section de droit civil de l'Université d'Ottawa. Même si tous les éléments présentés dans le portfolio ont été importants pour l'unité, cette coopération constitue le **second fait marquant** de l'unité, non seulement parce qu'elle est le signe de son internationalisation croissante, mais aussi parce qu'elle associe très fortement les doctorants. La première manifestation, organisée à Lyon en 2023, consacrée à *La recherche contemporaine en droit : défis et pratiques* et présentée dans l'élément 2 du portfolio, se poursuit dès le mois de juin 2025 à Ottawa, une deuxième école étant cette fois consacrée à l'enseignement du droit. Elle bénéficie d'un financement Erasmus + pour 2025 et 2026.

3. Les rencontres bisannuelles coorganisées avec les Chambres nationale et régionale des commissaires de justice, déjà présentées dans le DAE de 2019, se sont également poursuivies (dir. S. Bernigaud), tout comme les journées d'études annuelles relatives au droit des personnes étrangères (dir. C. Schmitter).

A noter qu'au-delà de la coanimation ou de la coorganisation de manifestations, la plupart des colloques font participer de nombreux collègues des Universités du site.

Des participations à des projets d'ampleur nationale ou régionale, qui bénéficient de financements spécifiques et sont pour certains interdisciplinaires, s'ajoutent à ce tableau.

Sont concernés :

1. le projet interdisciplinaire PICLETTERS-CARTAS (v. élément 9 du portfolio), qui constitue le **troisième fait marquant de l'unité**. Porté par l'UMR de littérature ITEM de l'Université de

Poitiers et associant le laboratoire d'informatique ERIC de Lyon 2, le Musée Picasso et Transversales, il a été financé par la MSH, puis sélectionné par l'ANR dans le cadre d'un appel à projet. Il bénéficiera donc à partir de février 2025 d'un financement d'un montant de 604 269 €, dont 91 928,19 € attribués à l'UR Transversales. Pourront ainsi être financés un doctorant en thèse CIFRE ainsi que deux stagiaires.

Faisant suite au projet PICLETTERS, le projet CARTAS a pour objectif de réaliser une cartographie exhaustive du réseau de contacts de Pablo Picasso à l'échelle mondiale, depuis les premiers déplacements de l'artiste entre Barcelone et Paris jusqu'à son décès à Mougins, en France. Relevant des humanités numériques, il nécessite de faire interagir des outils informatiques (notamment la constitution d'un lac de données relatif aux milliers de lettres envoyées ou reçues par Picasso) et des analyses juridiques, notamment en droit de la propriété littéraire et artistique et en droit des données personnelles. La recherche produite comprend déjà un vademecum juridique autour du projet, publié en sciences ouvertes (sur le portail HAL), l'organisation de plusieurs conférences et la participation à deux colloques, ainsi que la publication d'un article collectif ;

2. le PAURAC-IA (Partenariat Auvergne-Rhône-Alpes-Canada sur l'Intelligence Artificielle) intitulé « Gouvernance et régulation de l'IA générative – Accompagner les acteurs, soutenir les décideurs ».

   Ce projet co-porté par les Universités de Saint-Etienne et d'Ottawa associe des chercheurs de cinq Universités de la région (Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Grenoble et Saint-Etienne) et d'une autre Université canadienne (Montréal) autour de trois thématiques, dont un axe sectoriel portant sur les industries créatives et culturelles.

   L'axe Art et patrimoine est associé à la thématique relative aux industries créatives et culturelles et l'IA. Cette recherche a fait l'objet de plusieurs financements (du Fonds France-Canada pour la Recherche (FFCR) de l'Ambassade de France au Canada et du MESR ; du CNRS sous le label "Emerging International Action" ; du Fonds de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) de Saint-Etienne Métropole) et a déjà donné lieu à un colloque organisé à Saint-Etienne en décembre 2024.

L'unité est représentée dans certains réseaux au plan local, O. Sulpice ayant été désignée à la tête de la section lyonnaise de la SFDE (Société française du droit de l'environnement).

Au plan national et *via* son axe Métropole(s) et Territoires, Transversales fait aussi partie des centres associés au GRIDAUH, Groupement d'intérêt public de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat. Cette association s'est concrétisée par la participation de plusieurs de ses membres à des travaux collectifs et par de nombreuses publications dans les revues du Moniteur (dont des chroniques de jurisprudence, des articles et des études spécifiques faisant suite à l'ANR de 2017 sur le Patrimoine), P. Planchet étant de surcroît auteur expert de la revue Les dossiers Urbanisme et aménagement. L'axe a également noué des liens avec le GIS GRALE, Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe, étant précisé que les différents colloques relatifs à la Métropole de Lyon ont tous été publiés dans sa collection chez L'Harmattan et que la procédure à suivre pour transformer Transversales en un centre de recherche qui lui soit associé est en cours.

Au plan international, le responsable de l'axe Métropole(s) et Territoire participe également à certains séminaires du Groupe franco-japonais de droit public, rencontres bisannuelles qui

comportent le plus souvent un volet territorial, et a participé à une étude franco-argentine avec les collègues de l'USAL de Buenos Aires sur *Les pouvoirs politiques en période de crise*. Il réalise de même régulièrement des expertises de candidatures pour des organismes de recherche italiens (Reprise, Cineca).

S'agissant de l'implication de l'unité dans des instances nationales d'expertise, Isabelle Bon-Garcin, professeure émérite de droit privé, membre de Transversales et ancienne directrice de DCT, est conseillère scientifique à l'HCÉRES.

Quant à l'exercice de responsabilités éditoriales, V. Goesel-Le Bihan est membre du comité d'orientation de la Revue Française de droit constitutionnel, à côté d'autres constitutionnalistes français et étrangers (v. la rubrique « A propos de cette Revue » en cliquant sur le lien précédent). A. Schahmaneche est membre du comité scientifique de la revue Yearbook of European Union and Comparative Law. A. Bascoulergue est le créateur et le co-rédacteur en chef de la revue Actualité juridique du dommage corporel. Quant à I. Bon-Garcin, elle co-dirige la Revue juridique franco-argentine, cocréée par l'unité et l'Université del Salvador de Buenos Aires (USAL) dans le cadre d'une coopération plus large entre les deux Universités, et publiée en ligne depuis 2019. Les deux numéros qui paraissent chaque année ont entre autres pour objet de faire réfléchir des auteurs argentins et français sur une problématique commune, susceptible d'intéresser tant les privatistes que les publicistes.

Les professeurs invités par la Faculté Julie-Victoire Daubié sont toujours accueillis par l'unité et rencontrent les doctorants et les enseignants-chercheurs, en particulier à l'occasion de conférences qu'ils donnent ou de discussions organisées par l'unité. Ont été ainsi accueillis depuis 2022 les professeurs Sébastien Lanctôt (Université de Sherbrooke), Martina Rojo (Université del Salvador), Denitza Toptchyiska (Université de Sofia), José Manuel Sobreno Heredia (Université de la Corogne), Margarida Garcia (Université d'Ottawa), Sédjro Hountohotegbé (Université de Sherbrooke), Emiliano Buis (Université de Buenos Aires) et Darren Rosenblum (Université de Mc Gill).

Enfin, les personnalités scientifiques sont nombreuses dans les différents colloques organisés, qu'elles assurent des présidences ou interviennent sur des points particuliers.

Référence 4. La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

L'Unité n'a pas mis en œuvre de moyens pour garantir la traçabilité ou la reproductibilité de ses résultats. Sa production respecte la personne humaine et la vie animale.

Les doctorants doivent suivre une formation obligatoire à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique dans le cadre de l'Ecole doctorale. Sa politique d'aide au choix de supports appropriés de publication a été décrite ci-dessus dans la référence 2.

Les productions de ses membres sont toutes référencées sur HAL et certaines de ses publications sont accessibles à tous gratuitement et participent ainsi à l'objectif de science ouverte (v. le site internet transversales.org consacré à la publication des actes des Transversales de Lyon 2 ainsi que le projet PICLETTERS-CARTAS, éléments 1 et 8 du portfolio ; v. aussi la Revue juridique franco-argentine publiée en ligne).

Domaine 3. Inscription des activités de recherche dans la société

Référence 1. L'unité se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde culturel, économique et social

Transversales entretient des liens étroits et réguliers avec le monde professionnel, ce qui révèle à la fois l'intérêt de ce dernier pour les recherches qui y sont menées et la volonté de l'unité de confronter la recherche à la pratique.

Via son axe Droits fondamentaux, Transversales entretient ainsi des liens avec :

- les diverses juridictions nationales et européennes (Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, TA et CAA de Lyon, CA de Lyon, Cour de cassation, CourEDH) dont les membres participent régulièrement aux Transversales de Lyon 2 ou autres colloques consacrés au droit européen (v. entre autres les éléments 1 et 5 du portfolio) ;
- la Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme présidée par Emmanuel Decaux et dirigée par Sébastien Touzé, A. Schahmaneche étant membre de son comité directeur ;
- le Concours René Cassin, A. Schahmaneche étant membre de son comité scientifique (ce qui la conduit à participer chaque année au jury du concours de plaidoiries René Cassin, qui se tient à Strasbourg, mais aussi au jury du concours européen de plaidoiries francophones en droits de l'homme) ;
- la Chaire Lyonnaise des droits humains et environnementaux, créée entre autres par la ville de Lyon et le Barreau de Lyon, dans laquelle l'Université Lyon 2 et Transversales sont représentées par A. Schahmaneche ;
- l'Institut de France, qui a publié en 2024 sur le site de France Mémoire, à l'occasion de la commémoration nationale du bicentenaire de la naissance de J.-V. Daubié, le colloque consacré à ses combats juridiques organisé en 2022 par V. Goesel-Le Bihan (v. élément 3 du portfolio) ;
- diverses associations impliquées dans la protection des droits de l'homme (dont Forum réfugiés, l'Amicale du Nid, la Cimade AURA, Alynea Samu social 69, Synergies Migrations, Coordination Urgence Migrants (CUM) ainsi que la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes) qui participent régulièrement aux journées d'études annuelles Droit d'asile et des migrations (v. en ce sens la page consacrée à l'axe Droits fondamentaux du site de Transversales qui renvoie au programme de ces diverses manifestations).
- La Cour nationale du droit d'asile, qui participe également à ces dernières manifestations, *via* son Président ou l'une de ses ex-Présidentes de chambre, V. Vaccaro-Planchet, qui est MCF associée à la Faculté, membre associée de Transversales et actuellement Présidente de chambre au Tribunal administratif de Lyon. De nombreux avocats spécialisés en droit des personnes étrangères interviennent aussi au cours de ces journées.

Via son axe Justices, Transversales entretient également de nombreux liens avec les différents acteurs professionnels du monde du droit, qu'il s'agisse de ceux issus du monde des modes amiables de règlement des différends, des commissaires de justice (Chambres nationale et régionale des commissaires de justice), des magistrats ou encore des avocats (notamment du Barreau de Lyon). Un contrat de collaboration CIFRE a été conclu en 2024 avec le cabinet Clay Arbitration sur le sujet « Arbitrage et Procédures collectives ». Quant aux colloques coorganisés tous les 2 ans avec les Chambres nationale et régionale des commissaires de justice, ils sont éligibles à la formation continue des commissaires de justice.

Via son axe Métropole(s) et Territoire, Transversales entretient aussi des liens étroits avec la Métropole de Lyon, qui accueille en tout ou partie les colloques qu'elle organise lorsqu'ils ont pour objet le phénomène métropolitain et met ainsi à sa disposition ses moyens techniques (retransmission simultanée et en podcast pour le colloque de 2021 – v. en ce sens l'avant-propos de C. Chabrot aux actes de ce colloque). Le responsable de cet axe a de plus été auditionné par une commission du Sénat en 2022 pour un rapport d'information sur la Métropole de Lyon (« Métropole de Lyon - Communes : le pari d'un destin commun », Rapport d'information n° 190 (2022-2023), déposé le 7

décembre 2022) et a participé à un groupe de travail de l'AMRF (Association des maires ruraux de France) en octobre 2023. Transversales a également été attributaire d'un marché public d'étude en 2021 commandé par la Direction départementale des Territoires de la Préfecture du Rhône (v. élément 7 du portfolio).

Via son axe Droit et innovations économiques, des liens privilégiés ont aussi été noués avec le Barreau de Lyon, l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes Auvergne, la Fédération nationale des tiers de confiance et la Fédération des tiers de confiance du numérique (en ce sens, v. entre autres, le colloque de 2024 relatif à la facturation électronique).

Enfin, *via* son axe Art et patrimoine, Transversales a également tissé de nombreux liens non seulement avec les institutions culturelles du site - tels les Musées (Musée des Beaux-Arts, Musée des Confluences, etc.), qui accueillent parfois ses manifestations scientifiques - mais aussi avec des musées nationaux (pour le Musée Picasso, v. l'élément 9 du portfolio) ou avec le ministère de la Culture. Transversales collabore également avec les milieux professionnels concernés par ses thématiques, notamment dans le cadre du GRAPI (Groupe Rhône-Alpes pour la propriété industrielle) et de l'APRAM (Association des praticiens du droit des marques et des dessins et modèles). Un contrat de collaboration CIFRE a été signé en 2023 avec La ligue des auteurs professionnels – sujet de thèse : le travail de création.

A noter que les membres de Transversales sont également responsables scientifiques de la Nuit du droit organisée chaque année par la Faculté de droit, et en sont les principaux intervenants (en ce sens, v. l'édition de 2024 intitulée « La nuit (américaine) du droit », celle de 2023 intitulée « Lumière sur l'IA », celle de 2022 « Le droit face aux nouvelles pollutions », celle de 2021 intitulée « La mémoire au cœur du droit, fin d'une idée reçue »), thématiques qui font pour la plupart directement écho aux domaines de spécialisation de l'unité ou de certains de ses membres.

Ajoutons que les sujets dont se saisit Transversales sont le plus souvent directement reliés aux évolutions récentes du monde, qu'elles soient politiques, technologiques, sociales ou culturelles. Leurs différentes productions visent ainsi tant à exposer le droit ou la pratique applicable qu'à permettre son progrès grâce à l'expertise qu'elle a développée.

Référence 2. L'unité développe des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social.

En 2023, l'axe Métropole(s) et Territoire a réalisé, suite à l'étude sur la notion d'intérêt général dans le cadre des déclarations de projet commandée par la Direction départementale des Territoires de la Préfecture du Rhône, une synthèse de ses analyses qui a fait l'objet d'une vidéo transmise à l'ensemble des DDT d'Auvergne Rhône-Alpes pour diffusion à leurs agents (v. élément 7 du portfolio). La même année, il a également rédigé, *via* l'un de ses membres, un rapport intitulé « Repenser la décentralisation au fond » destiné à l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

L'Axe Justices fait partie, *via* l'un de ses membres, d'un Groupe de travail mis en place par le ministère de la Justice, sous l'égide de la Direction des affaires civiles et du Sceau, visant à proposer une réforme du droit français de l'arbitrage.

Quant à l'Axe Droit et innovations économiques, il fait aussi partie, *via* l'un de ses membres, du Groupe de travail « Droit de l'environnement » du Conseil National des Barreaux, qui travaille sur la durabilité et, plus spécifiquement, sur le rôle des avocats dans la certification des informations de durabilité devant être produites par les grandes entreprises en application de la directive dite CSRD.

Un autre de ses membres fait partie du Groupe de travail du Haut Comité Juridique de la place financière de Paris (HCJP) sur l'IA et ses implications dans le domaine bancaire et financier.

Du côté de l'axe Art et patrimoine, l'un de ses membres a intégré, en qualité de personnalité qualifiée, le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) du ministère de la Culture au sein duquel sont discutées les grandes questions relatives à la protection de l'art et du patrimoine. Un autre de ses membres est expert auprès de l'Association Sites & Cités Remarquable de France.

Cet axe, toujours par le biais de ses membres, apporte sa contribution à des rapports rédigés pour des organisations internationales et nationales sur la propriété intellectuelle et la protection du patrimoine immobilier. Ont ainsi été rédigés :

- la Réponse du groupe français à l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) sur la gestion collective avec contribution écrite, Congrès de l'AIPPI, Istanbul, 2023 ;

- les réponses au questionnaire de l'INPI relatif au renforcement du droit des dessins et modèles (*Nouvelles modalités de dépôt et introduction d'une procédure administrative en nullité*, dir. N. Binctin, oct. 2021) ;

- un rapport sur l'encadrement juridique du podcast, dans le cadre d'une mission confiée par le CSPLA et l'ARCOM, déc. 2024 ;

- une étude pour le Centre national de la musique sur *L'investissement dans des catalogues musicaux français et étrangers - Pratiques et risques*, 4 sept. 2023.

De façon plus générale, l'unité diffuse ses analyses au travers de ses nombreuses publications et associe ou invite les acteurs de ses thématiques aux manifestations qu'elle organise (en ce sens, v. Référence 1 ci-dessus). Son site internet est par ailleurs à jour et, en plus d'annoncer les manifestations dès qu'elles sont programmées, est très bien référencé sur les moteurs de recherche.

Référence 3. L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Si l'unité n'a pas développé une activité de science participative ou collaborative et n'a pas encouragé par des dispositifs spécifiques la prise de parole des enseignants-chercheurs ou des doctorants dans l'espace public, l'un des membres de l'axe Droit et innovations économiques participe en revanche annuellement aux Cordées de la réussite organisées par l'Université Lumière Lyon 2, en faisant une conférence en droit sur un thème transversal avec des enseignants-chercheurs en sciences économiques et de gestion. Le public est composé de plus de 400 lycéens en classe de terminale.

Les membres de Transversales interviennent régulièrement dans les médias locaux (Le Progrès de Lyon, Rue89 Lyon, Médiacités Lyon, Radio RCF, radio Anthropocène, France 3) ou nationaux (La Gazette des communes, Le courrier des maires), en particulier dans le cadre de l'Axe Métropole(s) et Territoire. Ils y publient des articles ou participent à des émissions sur les questions de politique locale mais aussi nationale ou européenne (actuellement 3 à 4 émissions par an).

De manière plus épisodique, ses membres peuvent être amenés à publier des Tribunes dans des journaux nationaux afin d'intervenir dans des débats publics (à propos de la réforme des retraites, v. l'article du Monde publié par V. Goesel-Le Bihan le 19 avril 2023 : Retraites : « Notre Constitution étant ce qu'elle est, il était paradoxal de fonder tant d'espoirs sur le Conseil constitutionnel »).

S'agissant des manifestations à destination du grand public, ses membres constituent également les comités scientifiques des Nuit(s) du droit, au cours desquelles ils interviennent fréquemment et qui sont organisées chaque année par la Faculté de droit (v. ci-dessus). Une Table ronde d'information sur les enjeux des élections européennes au regard des politiques migratoires et de la situation des exilés a également été proposée à la veille des élections européennes de 2024 en partenariat avec Coordination Urgence Migrants (CUM) tandis qu'un autre membre de l'unité participait à une Table ronde sur le thème "Notre Europe : quels enjeux actuels", ces deux manifestations ayant été programmées dans le cadre du "mois de l'Europe" organisé en mai par l'Université Lumière Lyon 2. Le colloque consacré à Julie-Victoire Daubié a enfin été publié à destination du grand public sur le site de France Mémoire à l'occasion de la commémoration nationale du bicentenaire de sa naissance (v. élément 3 du portfolio)

3- 2 Autoévaluation des équipes (dans le cas des unités pluri-équipes)

Sans objet.

3- 3 Synthèse de l'autoévaluation

Domaine 1. Objectifs scientifiques, organisation et ressources de l'unité

Points forts :

- restructuration de l'unité avec une plus grande visibilité de ses thématiques ;
- gestion démocratique et consensuelle ;
- stabilité globale du nombre d'enseignants-chercheurs (avec un renouvellement progressif) ;
- accueil et accompagnement régulier des jeunes chercheurs ;
- ressources financières suffisantes et diversifiées.

Points faibles :

- insuffisance des locaux et du soutien administratif : les membres de l'unité doivent réaliser eux-mêmes leurs supports de communication et de diffusion en l'absence de personnel dédié et la directrice de l'unité a dû se former à WordPress pour réaliser et mettre à jour elle-même le site internet de l'unité. La gestion des missions est devenue tellement chronophage que la très bonne volonté de la gestionnaire de l'unité (partagée entre 3 unités) est devenue insuffisante ;
- baisse - pour l'instant limitée à 20% - du nombre de docteurs, en particulier financés, dans un contexte de désintérêt de plus en plus grand des très bons ou des bons étudiants pour un parcours de recherche après le M2. La même tendance est observable au niveau national et au sein de l'ED de Lyon, mais les membres de l'unité n'en ont pas moins décidé de sensibiliser davantage les étudiants dès le M1 à l'intérêt de choisir une telle voie, en particulier *via* les séminaires de méthodologie de la recherche qui y sont dispensés.

Domaine 2. Les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité

Points forts :

- un accroissement du nombre global des productions de l'unité de plus de 66% (passage de 480 productions à plus de 730 productions), une large diffusion de ses productions dans des revues de référence diversifiées, de nombreux colloques, dont certains internationaux, une expertise reconnue dans ses différents domaines de spécialité ;

- une recherche disciplinaire, mais aussi transversale

- une association des doctorants, mais aussi des chercheurs moins actifs *via* l'organisation de manifestations d' "intérêt commun" ;

- le maintien **d'une politique de recherche de site** en dépit de la démutualisation de certains masters qui y étaient particulièrement bien ancrés ;

- le développement à partir de 2022 d'une nouvelle offre de **masters** directement en lien avec les domaines de spécialisation de l'unité et dirigés par ses membres :

    - pour l'axe Justices : M1 et M2 Droit des activités numériques et tiers de confiance, M1 et M2 Contentieux des contrats ;
    - pour l'axe Art et patrimoine : M2 Droit public général option droit de l'urbanisme et du patrimoine ;
    - pour l'axe Droit et innovations économiques : M1 et M2 Management juridique des affaires.

  Ils s'ajoutent à ceux plus anciens qui ont été maintenus

    - pour l'axe Justices : M2 Commissaire de justice, M2 Médiation ;
    - pour l'axe Art et patrimoine : M2 Propriété intellectuelle - créations artistiques et esthétiques ;
    - pour l'axe Droits fondamentaux, M2 Droits de l'homme ;
    - pour l'axe Droits et innovations économiques : M2 Juriste d'affaires, éthique et compliance, M2 Droit des affaires comparé, M2 Transports, assurances et douanes.

Points faibles : désintérêt des Presses Universitaires de Lyon (PUL) pour les productions juridiques, notamment les actes de colloques, qui oblige les membres de l'unité à recourir à des éditeurs parisiens ou étrangers.

Domaine 3. Inscription des activités de recherche dans la société

Points forts :

- des liens étroits, nombreux et réguliers avec les acteurs autres qu'académiques, qu'ils soient locaux ou nationaux, et qui, pour plusieurs axes, se prolongent désormais en travaux d'expertise ;

- Une présence médiatique, essentiellement sur les thématiques locales.

Points faibles :

- l'unicité des spécialistes de certaines disciplines - au sein de l'unité, mais même sur tout le site - qui les empêche de constituer des groupes de recherche locaux sur des thématiques non transversales (exemple du contentieux constitutionnel – avec en contrepartie le choix de publier, à la demande du Conseil constitutionnel, mais de manière individuelle, sur des thématiques proposées par lui – v. entre autres, la participation en 2024 au dossier relatif à l'environnement de sa revue Titre VII ou en 2019 à son dossier relatif à la séparation des pouvoirs) ;

- une forte concurrence des autres acteurs du site pour les liens avec certaines juridictions lyonnaises, dont celles administratives.

4- TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

La trajectoire de l'unité peut être qualifiée d'ascendante.

Née en 2011 et de taille moyenne, l'unité regroupe l'ensemble des enseignants-chercheurs de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié (30 E-C), à l'exception des spécialistes du droit du travail ou d'enseignants ayant fait le choix de développer une recherche plus empirique dans le cadre du CERCRID. Alors que le rapport d'évaluation de 2015 lui recommandait de développer la recherche fondamentale et d'augmenter le nombre de ses manifestations collectives, elle a su investir ces champs et devenir un acteur à part entière de la recherche lyonnaise. En faisant le choix de la complémentarité (sur le site Lyon/Saint-Etienne) et de la transversalité, elle a développé une expertise dans des domaines propres (droit des libertés, droit de la Métropole de Lyon et des métropoles, droit du patrimoine, droit de la propriété intellectuelle et des affaires), qu'elle a rendus plus visibles à partir de 2021 en changeant de nom et en se restructurant.

Désormais organisée en 5 axes, Transversales a choisi de donner à certaines de ses thématiques une autonomie tout en facilitant leur développement, qu'il s'agisse de thématiques déjà bien ancrées dans la recherche antérieurement menée, comme celles investies par l'axe Justices, ou de thématiques plus minoritaires, mais qui méritaient assurément de s'émanciper afin d'attirer la lumière et de croître davantage (Art et patrimoine, Droit et innovations économiques). Les axes Droits fondamentaux et Métropole(s) et Territoires ont quant à eux perduré, le second en précisant ses champs de recherches privilégiés.

Ayant augmenté sa production scientifique de plus de 66% tout en maintenant un nombre d'enseignants-chercheurs identique, elle a réalisé ses objectifs quantitatifs et qualitatifs tout en déplorant l'insuffisance du soutien administratif dont elle bénéficie et de la taille de ses locaux. 20 thèses y ont été soutenues, en moyenne en un peu plus de 6 ans, l'un des docteurs ayant été qualifié par le CNU même s'il a préféré faire le choix d'une autre voie professionnelle. 27 doctorants y sont actuellement rattachés.

S'étant transformée au cours de la période évaluée, l'unité entend évidemment à l'avenir tirer les bénéfices de cette transformation et maintenir le cap dans la continuité, poursuivant sur sa lancée en développant ses études disciplinaires et transversales.

Elle a déjà entrepris de nouveaux chantiers, en particulier, pour ce qui concerne l'axe Droits fondamentaux, de développer un partenariat régulier de recherche en droit européen des droits de l'homme avec l'IDEDH de Montpellier (v. pour octobre 2025, le colloque qui sera coorganisé par les 2 unités à Montpellier consacré à l'obsolescence des droits de l'homme). Elle s'est aussi impliquée dans les travaux du PEPR VDBI (Programmes et Équipements prioritaires de recherche – Solutions pour la Ville durable et le bâtiment innovant), dont de nombreux projets sont financés par l'ANR (pour la liste de projets retenus en 2024, v. ici). Le responsable de l'axe Métropole(s) et Territoire vient en effet d'être intégré à son Centre opérationnel MISCIB, dont la première réunion a eu lieu en février 2025.

Même si la plupart des axes déplorent l'insuffisance du nombre d'enseignants-chercheurs qui y sont rattachés, manquant de spécialistes de certaines disciplines couvertes (comme l'axe Justices) ou ne disposant que d'un nombre limité de spécialistes (comme l'axe Art et patrimoine), ils souhaitent développer leur expertise tout en attirant de jeunes chercheurs, en particulier par des thèses CIFRE. Les financements spécifiques qu'ils ont pour certains obtenus et qui démarrent en 2025 (ANR pour l'axe Art et patrimoine) sont de très bon augure. Les financements récurrents permettront également aux autres axes d'organiser de nouveaux cycles de manifestations ou de nouvelles manifestations, en particulier :

- pour les 3 années à venir, sur l'indépendance et l'impartialité de la justice au XXIème siècle pour l'axe Justices ;

- sur la Métropole de Lyon pour l'axe Métropole(s) et Territoire (v. déjà le colloque des 23 et 24 janvier 2025 sur *les 10 ans de la Métropole de Lyon. Bilan et perspectives*, le colloque programmé en octobre 2025 sur le parlementarisme local et celui, interdisciplinaire, sur *les lois Montagne I et II* programmé en janvier 2026) ;

- sur *l'industrie verte* en octobre 2025 pour l'axe Droit et innovations économiques.

La dynamique transversale, qui invite de nombreux chercheurs de l'unité à participer à des productions ou à des manifestations au-delà des axes, est également appelée à perdurer et à être confortée. Coopération internationale avec l'Université d'Ottawa (financement Erasmus + obtenu pour 2025/2026 avec une association forte des doctorants), Transversales de Lyon 2 et sans doute bien d'autres si le soutien, en particulier administratif et en matière de communication, dont bénéficie l'unité est renforcé.

Annexe 1 : Liste des soutenances de thèse (2019/2024)

Nom	Prenom	Genre	Ecole doctorale code	Direction de thèse	Codirection 1	inscription mm/aa	date de soutenance mm/aa	Unité de recherche	Unité de recherche (libellé abrégé)
DELMAS	Clara	Féminin	492	GILBERT Simon	FULCHIRON Hugues	01/11/2014	04/10/2019	Droits, contrats et territoire	DCT
HILAL	Ghofran	Féminin	492	IACONO Geneviève		01/12/2013	04/10/2019	Droits, contrats et territoire	DCT
MALBLANC	Matthias	Masculin	492	JAILLARDON Edith	SURREL Helène	01/09/2013	28/11/2019	Droits, contrats et territoire	DCT
DEDRY	Kossi	Masculin	492	IACONO Geneviève		01/10/2015	19/06/2020	Droits, contrats et territoire	DCT
BEAL	Julien	Masculin	492	LE BIHAN Valérie		01/09/2012	25/09/2020	Droits, contrats et territoire	DCT
GORIZIAN	Yeriche	Masculin	492	GAILLARD Maurice		01/11/2013	05/10/2020	Droits, contrats et territoire	DCT
FAYE	Cheikh	Masculin	492	BON-GARCIN Isabelle		01/10/2015	18/03/2021	Droits, contrats et territoire	DCT
OJEVAN	Evgheni	Masculin	492	BON-GARCIN Isabelle	COUSTON Mireille	01/11/2016	05/07/2021	Droits, contrats et territoire	DCT
CHABER ABED	Samira	Féminin	492	DURR Daniel		01/09/2014	17/09/2021	Droits, contrats et territoire	DCT
ASSOUAN	Amichia	Masculin	492	IACONO Geneviève		01/10/2015	03/12/2021	Droits, contrats et territoire	DCT
MZATI	Marwa	Féminin	492	PROTIERE Guillaume		01/11/2015	16/12/2021	Droits, contrats et territoire	DCT
L'OLIVE	Jean-pierre	Masculin	492	NAVARRO Jean-louis		01/02/2022	23/05/2022	Droits, contrats et territoire	DCT
DELCAMP	Roger	Masculin	492	NAVARRO Jean-louis		01/09/2017	10/10/2022	Droits, contrats et territoire	DCT
JOURDAINE	Nathan	Masculin	492	JOANNARD-LARDANT Emmanuel		07/10/2019	05/01/2023	Droits, contrats et territoire	DCT
BONY	Jordy	Masculin	492	HEYMANN Jeremy		05/12/2016	06/01/2023	Droits, contrats et territoire	DCT
VO	Nguyen hoang	Féminin	492	KAHN Anne-emmanuelle		10/11/2016	19/09/2023	Droits, contrats et territoire	DCT
GUEY	Glamba micka	Masculin	492	IACONO Geneviève		15/11/2016	19/12/2023	Droits, contrats et territoire	DCT
OUEDRAOGO	Jean	M	492	KAHN Anne-Emmanuelle		21/02/2018	20/09/2024	Transversales - Unité de rech	Transversales
LAHRICHI	Omar	M	492	LE BIHAN Valérie	NICOUD Marie-Odile	11/2015	24/09/2024	Transversales - Unité de rech	Transversales
HIRSCH	Bernard	Masculin	492	CHAMBOST Anne-sophie	NICOUD Marie-odile	01/12/2016	05/12/2022	Droits, contrats et territoire	DCT

TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LE CONTRAT EN COURS /P. 2

1- 1 Identification de l'unité /p. 2

1- 2 Présentation de l'unité /p. 2

1- 3 Environnement de recherche /p. 4

1- 4 Prise en compte des recommandations du précédent rapport /p. 5

3. AUTOÉVALUATION DU BILAN/P. 6

3- 1 Autoévaluation de l'unité /p. 6

Domaine 1. Objectifs scientifiques, organisation et ressources de l'unité/p. 6

Référence 1. L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents et elle s'organise en conséquence /p. 6

Référence 2. L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise /p. 8

Référence 3. L'unité dispose de locaux, d'équipements et de compétences techniques adaptés à sa politique scientifique et à ses objets de recherche /p. 12

Référence 4. Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique /p. 13

Domaine 2. Les résultats, le rayonnement et l'attractivité scientifiques de l'unité /p. 14

Référence 1. L'unité est reconnue pour ses réalisations scientifiques qui satisfont à des critères de qualité /p. 14

Référence 2. Les activités de recherche de l'unité donnent lieu à une production scientifique de qualité /p. 19

Référence 3. L'unité participe à l'animation et au pilotage de sa communauté /p. 20

Référence 4. La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine /p. 23

Domaine 3. Inscription des activités de recherche dans la société /p. 23

Référence 1. L'unité se distingue par la qualité de ses interactions avec le monde culturel, économique et social /p. 23

Référence 2. L'unité développe des produits et des services à destination du monde culturel, économique et social / p. 25

Référence 3. L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société /p. 26

3- 2 Autoévaluation des équipes (dans le cas des unités pluri-équipes)

3- 3 Synthèse de l'autoévaluation /p. 27

4. TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ /P. 30

Annexe 1 : Liste des soutenances de thèses /p. 32

Table des matières /p. 33